

# Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 20 jomada I 1439 – 6 février 2018

161<sup>ème</sup> année

N° 11

## Sommaire

### Décrets et Arrêtés

|   |     |
|---|-----|
| <b>Présidence du Gouvernement</b>   |     |
| Nomination d'un directeur .....   | 324 |
| <b>Conseil Supérieur de la Magistrature</b>   |     |
| Arrêté du président du conseil supérieur de la magistrature du 30 janvier 2018, portant ouverture des candidatures au poste de secrétaire général du conseil supérieur de la magistrature .....   | 324 |
| <b>Ministère de la Justice</b>  |     |
| <b>Décret gouvernemental n° 2018-125 du 2 février 2018</b> , portant création d'une cour d'appel à Mahdia .....   | 324 |
| <b>Décret gouvernemental n° 2018-126 du 2 février 2018</b> , portant création d'une chambre commerciale auprès du tribunal de première instance de Ben Arous .....  | 325 |
| <b>Ministère de la Défense Nationale</b>  |     |
| Nomination d'un chef de service .....   | 325 |
| <b>Ministère des Affaires Etrangères</b>  |     |
| <b>Décret gouvernemental n° 2018-127 du 2 février 2018</b> , portant conclusion d'un mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe d'Égypte pour la coopération technique dans le domaine de l'investissement et de la coopération internationale..... | 325 |

|  |     |
|--|-----|
| <b>Décret gouvernemental n° 2018-128 du 2 février 2018</b> , portant conclusion d'un mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe d'Égypte pour la coopération dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables et de la maîtrise de l'énergie .....  | 326 |
| <b>Décret gouvernemental n° 2018-129 du 2 février 2018</b> , portant conclusion d'un accord de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Cameroun relatif à la promotion de la femme et de la famille .....   | 326 |
| <b>Décret gouvernemental n° 2018-130 du 2 février 2018</b> , portant conclusion d'un accord de coopération dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Cameroun .....  | 326 |
| <b>Décret gouvernemental n° 2018-131 du 2 février 2018</b> , portant conclusion d'un accord cadre entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française relatif à l'accord de coopération entre le réseau des instituts supérieurs des études technologiques et le réseau des instituts universitaires de technologie .....  | 327 |
| <b>Ministère des Finances</b>  |     |
| Nomination de directeurs .....   | 327 |
| <b>Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale</b>   |     |
| <b>Décret gouvernemental n° 2018-132 du 2 février 2018</b> , portant conclusion d'un mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le Fonds Koweïtien du Développement Economique Arabe à titre d'un don pour la contribution au financement des « études de faisabilité technico-économiques du projet de construction et d'équipement du centre des maladies cancéreuses au grand Tunis » .....      | 328 |
| <b>Décret gouvernemental n° 2018-133 du 2 février 2018</b> , portant conclusion d'un mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social concernant l'octroi d'une assistance pour la contribution à l'appui du centre d'essais et des techniques de la construction du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire ..... | 328 |
| Nomination de membres du conseil stratégique de l'instance tunisienne de l'investissement .....  | 329 |
| <b>Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement</b>  |     |
| Nomination d'un secrétaire général de commune .....  | 329 |
| Nomination d'un chef de service .....  | 329 |
| <b>Ministère de l'Éducation</b>  |     |
| Arrêtés du ministre de l'éducation du 6 février 2018, portant délégation de signature .....  | 329 |
| Nomination d'un sous-directeur .....   | 335 |
| <b>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</b>   |     |
| Nomination d'un chef de service .....  | 335 |
| Nomination de secrétaires d'universités .....  | 335 |
| <b>Ministère de l'Énergie, des Mines et des Energies Renouvelables</b>   |     |
| Nomination d'un sous-directeur .....   | 335 |
| <b>Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche</b>  |     |
| Nomination de deux membres au conseil d'administration de la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord .....  | 335 |
| Nomination de deux membres au conseil d'entreprise de l'agence foncière agricole .....   | 336 |

|   |     |
|---|-----|
| Nomination de deux membres au conseil d'administration du groupement interprofessionnel des produits avicoles et cunicoles .....  | 336 |
| Nomination d'un membre au conseil d'entreprise du pôle technologique pour la valorisation des richesses sahariennes et pour le perfectionnement de l'exploitation des capacités qui s'y trouvent .....  | 336 |
| Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'institut des régimes arides .....   | 336 |
| Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'office national de l'huile .....  | 336 |
| Nomination d'un membre au conseil d'administration du groupement interprofessionnel des viandes rouges et du lait.....  | 336 |
| Nomination d'un membre au conseil d'administration du centre technique d'aquaculture.....   | 336 |
| <b>Ministère de la santé</b>  |     |
| Nomination de membres au conseil d'administration de l'hôpital Aziza Othmana de Tunis,.....   | 336 |
| Nomination de deux membres au conseil d'administration de l'institut Mohamed Kassab d'orthopédie de Ksar Said .....   | 337 |
| Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'institut national «Zouhaïer Kallel» de nutrition et de technologie alimentaire de Tunis .....   | 337 |
| Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'Institut Pasteur de Tunis.....  | 337 |
| Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Habib Thameur de Tunis .....  | 337 |
| <b>Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique</b>  |     |
| Tableaux d'emplois fonctionnels .....   | 337 |
| Nomination d'un membre au conseil d'entreprise du centre d'information, de formation, de documentation et d'études en technologies des communications .....   | 340 |
| <b>Ministère des Affaires Culturelles</b>   |     |
| Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur .....   | 340 |
| Nomination de directeurs .....  | 340 |
| Nomination d'un inspecteur en chef .....  | 340 |
| <b>Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance</b>   |     |
| Nomination de directeurs .....  | 340 |
| Nomination de sous-directeurs .....   | 341 |
| Nomination d'un chef de service.....  | 341 |
| <b>Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières</b>   |     |
| <b>Décret gouvernemental n° 2018-134 du 31 janvier 2018</b> , portant homologation des procès-verbaux de la commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte (délégation de Menzel Jemil) ..... | 341 |
| <b>Décret gouvernemental n° 2018-135 du 2 février 2018</b> , portant modification du décret n° 97-2046 du 20 octobre 1997 relatif à la fixation des conditions de transaction en matière civile et administrative.....  | 342 |
| <b>Décret gouvernemental n° 2018-136 du 2 février 2018</b> , portant homologation du procès-verbal de la commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de l'Ariana (délégation d'Ettadhamen).....       | 343 |
| Nomination de sous-directeurs .....   | 344 |
| Nomination de chefs de services .....   | 344 |

## décrets et arrêtés

### PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

#### Par arrêté du chef du gouvernement du 2 février 2018.

Madame Insaf Gargouri, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de directeur de l'unité d'expertise et d'innovation administrative au centre d'expertise et de recherches administratives à l'école nationale d'administration.

### CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

#### Arrêté du président du conseil supérieur de la magistrature du 30 janvier 2018, portant ouverture des candidatures au poste de secrétaire général du conseil supérieur de la magistrature <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Le texte est publié uniquement en langue arabe.

### MINISTERE DE LA JUSTICE

#### Décret gouvernemental n° 2018-125 du 2 février 2018, portant création d'une cour d'appel à Mahdia.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de la justice,

Vu la constitution,

Vu la loi organique n° 2016-34 du 28 avril 2016, relative au conseil supérieur de la magistrature, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2017-19 du 18 avril 2017,

Vu la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967, relative à l'organisation judiciaire, au conseil supérieur de la magistrature et au statut des magistrats, telle que complétée par la loi organique n° 2012-13 du 4 août 2012,

Vu le décret du 3 août 1956, portant création d'un tribunal de première instance à Mahdia,

Vu le décret n° 74-1602 du 28 novembre 1974, fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 84-766 du 6 juillet 1984, portant création d'une cour d'appel au Monastir,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1<sup>er</sup> décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice et des droits de l'Homme,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret n° 2017-124 du 3 septembre 2017, portant nomination des membre du gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-247 du 25 novembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Après la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Il est institué au gouvernorat de Mahdia une cour d'appel compétente pour connaître des appels de jugements rendus par le tribunal de première instance de Mahdia.

Art. 2 - Le ministre de la justice fixe par arrêté la date d'ouverture de la cour instituée en vertu de l'article premier du présent décret gouvernemental.

Art. 3 - Le ministre de la justice et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 février 2018.

*Le Chef du Gouvernement*  
**Youssef Chahed**

*Pour Contreseing*  
*Le ministre de la justice*

**Ghazi Jeribi**

*Le ministre des finances*

**Mouhamed Ridha**

**Chalghoum**

**Décret gouvernemental n° 2018-126 du 2 février 2018, portant création d'une chambre commerciale auprès du tribunal de première instance de Ben Arous.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de la justice,

Vu la constitution,

Vu le code de procédure civile et commerciale promulgué par la loi n° 59-130 du 5 octobre 1959, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 95-43 du 2 mai 1995,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-247 du 25 novembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Après la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est créée auprès du tribunal de première instance de Ben Arous une chambre commerciale pour statuer sur les affaires commerciales.

Art. 2 - Le ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 février 2018.

*Le Chef du Gouvernement*  
**Youssef Chahed**

*Pour Contreseing*  
*Le ministre de la justice*  
**Ghazi Jeribi**

**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**

**Par arrêté du ministre de la défense nationale du 6 février 2018.**

Madame Kaouther Ksibi, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service de la préparation du budget de fonctionnement à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de la défense nationale, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**MINISTERE DES AFFAIRES  
ETRANGERES**

**Décret gouvernemental n° 2018-127 du 2 février 2018, portant conclusion d'un mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe d'Egypte pour la coopération technique dans le domaine de l'investissement et de la coopération internationale.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016 relative au régime de ratification des traités, notamment son article 4,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu le mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe d'Egypte pour la coopération technique dans le domaine de l'investissement et de la coopération internationale, signé au Caire le 12 novembre 2017.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclu, le mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe d'Egypte pour la coopération technique dans le domaine de l'investissement et de la coopération internationale, annexé au présent décret gouvernemental, signé au Caire le 12 novembre 2017.

Art .2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 février 2018.

*Le Chef du Gouvernement*  
**Youssef Chahed**

*Pour Contreseing*  
*Le ministre des affaires étrangères*  
**Khemaies Jhinaoui**

**Décret gouvernemental n° 2018-128 du 2 février 2018, portant conclusion d'un memorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe d'Egypte pour la coopération dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, relative au régime de ratification des traités, notamment son article 4,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu le memorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe d'Egypte pour la coopération dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, signé au Caire le 12 novembre 2017.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclu, le memorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe d'Egypte pour la coopération dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, annexé au présent décret gouvernemental, signé au Caire le 12 novembre 2017.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 février 2018.

*Pour Contreseing*  
*Le ministre des affaires*  
*étrangères*  
**Khemaies Jhinaoui**

*Le Chef du Gouvernement*  
**Youssef Chahed**

**Décret gouvernemental n° 2018-129 du 2 février 2018, portant conclusion d'un accord de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Cameroun relatif à la promotion de la femme et de la famille.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016 relative au régime de ratification des traités, notamment son article 4,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'accord de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Cameroun relatif à la promotion de la femme et de la famille, signé à New York le 21 septembre 2017.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclu, l'accord de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Cameroun relatif à la promotion de la femme et de la famille, annexé au présent décret gouvernemental, signé à New York le 21 septembre 2017.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 février 2018.

*Le Chef du Gouvernement*  
**Youssef Chahed**

*Pour Contreseing*  
*Le ministre des affaires*  
*étrangères*  
**Khemaies Jhinaoui**

**Décret gouvernemental n° 2018-130 du 2 février 2018, portant conclusion d'un accord de coopération dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Cameroun.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, relative au régime de ratification des traités, notamment son article 4,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'accord de coopération dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Cameroun, signé à New York le 21 septembre 2017.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclu, l'accord de coopération dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Cameroun, annexé au présent décret gouvernemental, signé à New York le 21 septembre 2017.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 février 2018.

*Pour Contreseing*  
*Le ministre des affaires étrangères*  
**Khemaies Jhinaoui**

*Le Chef du Gouvernement*  
**Youssef Chahed**

**Décret gouvernemental n° 2018-131 du 2 février 2018, portant conclusion d'un accord cadre entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française relatif à l'accord de coopération entre le réseau des instituts supérieurs des études technologiques et le réseau des instituts universitaires de technologie.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, relative au régime de ratification des traités, notamment son article 4,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'accord cadre entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française relatif à l'accord de coopération entre le réseau des instituts supérieurs des études technologiques et le réseau des instituts universitaires de technologie, signé à Tunis le 5 octobre 2017.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclu, l'accord cadre entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française relatif à l'accord de coopération entre le réseau des instituts supérieurs des études technologiques et le réseau des instituts universitaires de technologie, annexé au présent décret gouvernemental, signé à Tunis le 5 octobre 2017.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 février 2018.

*Le Chef du Gouvernement*  
**Youssef Chahed**

*Pour Contreseing*  
*Le ministre des affaires étrangères*  
**Khemaies Jhinaoui**

## MINISTERE DES FINANCES

**Par arrêté du ministre des finances du 29 janvier 2018.**

Monsieur Farid Kacem inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions d'un mandataire chargé de direction de comptabilité pour la qualité comptable à l'unité de comptabilité pour la tenue de la comptabilité, le suivi et l'audit à la trésorerie générale de Tunisie au ministère des finances à compter du 5 décembre 2017.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des finances du 29 janvier 2018.**

Madame Nebiha Achour inspecteur en chef des services financiers, est chargée des fonctions d'un mandataire chargé de direction de comptabilité pour les opérations budgétaires à l'unité de comptabilité pour les opérations de gestion comptable à la trésorerie générale de Tunisie au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.

**Décret gouvernemental n° 2018-132 du 2 février 2018, portant conclusion d'un mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds koweïtien du développement économique arabe à titre d'un don pour la contribution au financement des « études de faisabilité technico-économiques du projet de construction et d'équipement du centre des maladies cancéreuses au grand Tunis ».**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, relative au régime de la ratification des traités et notamment son article 4,

Vu le mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République tunisienne et le fonds koweïtien du développement économique arabe à titre d'un don pour la contribution au financement des « études de faisabilité technico-économiques du projet de construction et d'équipement du centre des maladies cancéreuses au grand Tunis », signé à Tunis, le 16 novembre 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclu, le mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds koweïtien du développement économique arabe à titre d'un don de trois cent mille dinars koweïtiens (300.000 DK) pour la contribution au financement des « études de faisabilité technico-économiques du projet de construction et d'équipement du centre des maladies cancéreuses au grand Tunis », annexé au présent décret gouvernemental, signé à Tunis le 16 novembre 2017.

Art. 2 - Le ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 février 2018.

*Le Chef du Gouvernement*  
**Youssef Chahed**

*Pour Contresign*  
*Le ministre du*  
*développement, de*  
*l'investissement et de la*  
*coopération internationale*  
**Zied Laadhari**

**Décret gouvernemental n° 2018-133 du 2 février 2018, portant conclusion d'un mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe de développement économique et social concernant l'octroi d'une assistance pour la contribution à l'appui du centre d'essais et des techniques de la construction du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, relative au régime de la ratification des traités et notamment son article 4,

Vu le mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe de développement économique et social concernant l'octroi d'une assistance pour la contribution à l'appui du centre d'essais et des techniques de la construction du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du Territoire, signé le 19 décembre 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclu, le mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe de développement économique et social à titre d'une assistance de deux

cents cinquante mille dinars koweitiens (250.000 DK) pour la contribution à l'appui du centre d'essais et des techniques de la construction du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, annexé au présent décret gouvernemental, signé le 19 décembre 2017.

Art. 2 - Le ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 février 2018.

*Le Chef du Gouvernement*

**Youssef Chahed**

*Pour Contreseing*

*Le ministre du*

*développement, de*

*l'investissement et de la*  
*coopération internationale*

**Zied Laadhari**

### **Par arrêté du ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale du 6 février 2018.**

Sont désignés membres du conseil stratégique de l'instance Tunisienne de l'investissement pour une période de 3 ans renouvelable une seule fois, à l'exception des membres y siégeant en qualité, Mesdames et Messieurs :

- Mongia Khemiri : représentante du ministère chargé de l'investissement,
- Sadok Bajja : représentant du ministère chargé de l'industrie,
- Habib Zeghdane : représentant du ministère chargé de l'agriculture,
- Mohamed Dalla : représentant du ministère chargé des technologies de la communication et de l'économie numérique,
- Le directeur général de l'institut Tunisien des études stratégiques,
- Le directeur général de l'institut Tunisien de la compétitivité et des études quantitatives,
- Hichem Elloumi : représentant de l'union Tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat,
- Karim Khalfalli : représentant de l'union Tunisienne de l'agriculture et de la pêche,
- Majdi Hassan : représentant de l'institut arabe des chefs d'entreprises,
- Tarek Cherif : représentant de confédération des entreprises citoyennes de Tunisie,

- Wafa Laamiri : représentante du centre des jeunes dirigeants d'entreprise,

- Faouzi Zayani : représentant du syndicat des agriculteurs de Tunisie,

- Adel Mohsen Chaabane : expert,

- Mehdi Sethom : expert.

### **MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 16 janvier 2018.**

Monsieur Slim Hkimi, administrateur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général de quatrième classe à la commune d'Ettadhamène.

### **Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement du 19 janvier 2018.**

Madame Ahlem Ayari administrateur est chargée des fonctions de chef de service des relations avec le citoyen à la commune d'EL-Mourouj.

### **MINISTERE DE L'EDUCATION**

### **Arrêté du ministre de l'éducation du 6 février 2018, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l'article 92 de la constitution,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2009-3779 du 21 décembre 2009, relatif à l'organisation du ministère de l'éducation et de la formation, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2011-2858 du 7 octobre 2011,

Vu le décret n° 2010-85 du 20 janvier 2010, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'éducation et de la formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-88 du 15 janvier 2016, chargeant Monsieur Salem Horchai, professeur de l'enseignement principal hors classe, des fonctions de directeur général des ressources humaines au ministère de l'éducation,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Salem Horchai, professeur principal émérite classe exceptionnelle, chargé des fonctions de directeur général des ressources humaines au ministère de l'éducation, est habilité à signer par délégation du ministre de l'éducation tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - L'intéressé est autorisé à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité conformément aux conditions fixées par l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 6 février 2018.

*Le ministre de l'éducation*

**Hatem Ben Salem**

### **Arrêté du ministre de l'éducation du 6 février 2018, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l'article 92 de la constitution,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2009-3779 du 21 décembre 2009, relatif à l'organisation du ministère de l'éducation et de la formation, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2011-2858 du 7 octobre 2011,

Vu le décret n° 2010-85 du 20 janvier 2010, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'éducation et de la formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-624 du 28 avril 2017, chargeant Monsieur Hechmi Zouaoui, inspecteur général de l'éducation, des fonctions de directeur général de l'inspection générale de la pédagogie de l'éducation au ministère de l'éducation à compter du 24 février 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Hechmi Zouaoui, inspecteur général de l'éducation, est chargé des fonctions de directeur général de l'inspection générale de la pédagogie de l'éducation au ministère de l'éducation, est habilité à signer par délégation du ministre de l'éducation tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - L'intéressé est autorisé à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité conformément aux conditions fixées par l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 6 février 2018.

*Le ministre de l'éducation*

**Hatem Ben Salem**

## **Arrêté du ministre de l'éducation du 6 février 2018, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l'article 92 de la constitution,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2009-3779 du 21 décembre 2009, relatif à l'organisation du ministère de l'éducation et de la formation, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2011-2858 du 7 octobre 2011,

Vu le décret n° 2010-85 du 20 janvier 2010, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'éducation et de la formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-762 du 13 juin 2017, chargeant Monsieur Mounir Haded, professeur principal émérite classe exceptionnelle, des fonctions de directeur général des affaires financières au ministère de l'éducation,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mounir Haded, professeur principal émérite classe exceptionnelle, chargé des fonctions de directeur général des affaires financières au ministère de l'éducation, est habilité à signer par délégation du ministre de l'éducation tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - L'intéressé est autorisé à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité conformément aux conditions fixées par l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 6 février 2018.

*Le ministre de l'éducation*

**Hatem Ben Salem**

## **Arrêté du ministre de l'éducation du 6 février 2018, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l'article 92 de la constitution,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2009-3779 du 21 décembre 2009, relatif à l'organisation du ministère de l'éducation et de la formation, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2011-2858 du 7 octobre 2011,

Vu le décret n° 2010-85 du 20 janvier 2010, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'éducation et de la formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-761 du 13 juin 2017, chargeant Monsieur Abdelhamid Sahli M'sakni, professeur principal émérite, des fonctions de directeur général du bâtiment et de l'équipement au ministère de l'éducation,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Abdelhamid Sahli M'sakni, professeur principal émérite, chargé des fonctions de directeur général du bâtiment et de l'équipement au ministère de l'éducation, est habilité à signer par délégation du ministre de l'éducation tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - L'intéressé est autorisé à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité conformément aux conditions fixées par l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 6 février 2018.

*Le ministre de l'éducation*

**Hatem Ben Salem**

### **Arrêté du ministre de l'éducation du 6 février 2018, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l'article 92 de la constitution,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2009-3779 du 21 décembre 2009, relatif à l'organisation du ministère de l'éducation et de la formation, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2011-2858 du 7 octobre 2011,

Vu le décret n° 2010-85 du 20 janvier 2010, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'éducation et de la formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-649 du 1<sup>er</sup> juin 2016, chargeant Monsieur Mondher Dhoub, professeur de l'enseignement principal hors classe, des fonctions de directeur général du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au ministère de l'éducation, à compter du 20 novembre 2014,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mondher Dhoub, professeur principal émérite classe exceptionnelle, chargé des fonctions de directeur général du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au ministère de l'éducation, est habilité à signer par délégation du ministre de l'éducation tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - L'intéressé est autorisé à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité conformément aux conditions fixées par l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 6 février 2018.

*Le ministre de l'éducation*

**Hatem Ben Salem**

### **Arrêté du ministre de l'éducation du 6 février 2018, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l'article 92 de la constitution,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2009-3779 du 21 décembre 2009 relatif à l'organisation du ministère de l'éducation et de la formation, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2011-2858 du 7 octobre 2011,

Vu le décret n° 2010-85 du 20 janvier 2010, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'éducation et de la formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret n° 2013-4972 du 28 novembre 2013, chargeant Monsieur Kamel Hajem, inspecteur général de l'éducation, des fonctions de directeur général du cycle primaire au ministère de l'éducation,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Kamel Hajem, inspecteur général de l'éducation, chargé des fonctions de directeur général du cycle primaire au ministère de l'éducation, est habilité à signer par délégation du ministre de l'éducation tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - L'intéressé est autorisé à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité conformément aux conditions fixées par l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 6 février 2018.

*Le ministre de l'éducation*

**Hatem Ben Salem**

### **Arrêté du ministre de l'éducation du 6 février 2018, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l'article 92 de la constitution,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2009-3779 du 21 décembre 2009, relatif à l'organisation du ministère de l'éducation et de la formation, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2011-2858 du 7 octobre 2011,

Vu le décret n° 2010-85 du 20 janvier 2010, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'éducation et de la formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret n° 2013-4973 du 28 novembre 2013, chargeant Monsieur Amor Ouelbani, professeur principal de l'enseignement secondaire, des fonctions de directeur général des examens au ministère de l'éducation,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Amor Ouelbani, professeur principal émérite classe exceptionnelle, chargé des fonctions de directeur général des examens au ministère de l'éducation, est habilité à signer par délégation du ministre de l'éducation tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - L'intéressé est autorisé à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité conformément aux conditions fixées par l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 6 février 2018.

*Le ministre de l'éducation*

**Hatem Ben Salem**

### **Arrêté du ministre de l'éducation du 6 février 2018, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l'article 92 de la constitution,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2009-3779 du 21 décembre 2009, relatif à l'organisation du ministère de l'éducation et de la formation, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2011-2858 du 7 octobre 2011,

Vu le décret n° 2010-85 du 20 janvier 2010, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'éducation et de la formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-2 du 2 janvier 2017, chargeant Monsieur Mongi Mabrouk, professeur principal émérite, des fonctions de chef d'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de modernisation des établissements scolaires financés par la banque européenne d'investissement, l'institut Allemand de crédit pour la reconstruction et l'union européenne au ministère de l'éducation,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mongi Mabrouk, professeur principal émérite classe exceptionnelle, chargé des fonctions de chef d'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de modernisation des établissements scolaires financés par la banque européenne d'investissement, l'institut Allemand de crédit pour la reconstruction et l'union européenne au ministère de l'éducation.

Art. 2- L'intéressé est autorisé à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité conformément aux conditions fixées par l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 6 février 2018.

*Le ministre de l'éducation*

**Hatem Ben Salem**

## **Arrêté du ministre de l'éducation du 6 février 2018, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l'article 92 de la constitution,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2009-3779 du 21 décembre 2009, relatif à l'organisation du ministère de l'éducation et de la formation, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2011-2858 du 7 octobre 2011,

Vu le décret n° 2010-85 du 20 janvier 2010, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'éducation et de la formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-763 du 13 juin 2017, chargeant Monsieur Fethi Zeramdini, conseiller des services publics, des fonctions de directeur général des affaires juridiques et du contentieux au ministère de l'éducation,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Fethi Zeramdini, conseiller des services publics, chargé des fonctions de directeur général des affaires juridiques et du contentieux au ministère de l'éducation, est habilité à signer par délégation du ministre de l'éducation tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - L'intéressé est autorisé à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité conformément aux conditions fixées par l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 12 septembre 2017.

Tunis, le 6 février 2018.

*Le ministre de l'éducation*

**Hatem Ben Salem**

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 15 janvier 2018.**

Monsieur Faouzi Bangaji, inspecteur principal des écoles primaires, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation au cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE**

**Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 24 janvier 2018.**

Monsieur Hichem Selmi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des prestations de l'administration électronique à la sous-direction des systèmes d'informations à la direction de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

**Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 janvier 2018.**

Madame Ibtissem Chtourou épouse Taktak, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service des affaires estudiantines à la sous-direction des affaires pédagogiques et de la vie universitaire à la direction des affaires académiques et du partenariat scientifique à l'université de Sfax.

**Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 janvier 2018.**

Madame Nawara Mastouri, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service des programmes, des examens et des concours universitaires à la sous-direction des affaires pédagogiques et de la vie universitaire à la direction des affaires académiques et du partenariat scientifique à l'université de Sfax.

**Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 janvier 2018.**

Monsieur Ameer Hsayri, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service de la comptabilité et de la supervision des budgets des établissements à la sous-direction des affaires financières à la direction des services communs à l'université de Sfax.

**MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES  
ET DES ENRGIES RENOUVELABLES**

**Par arrêté du ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables du 6 février 2018.**

Monsieur Taoufik Aousji, inspecteur central des affaires économiques, est chargé des fonctions d'inspecteur à l'inspection générale au ministère de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables.

En application des dispositions de l'article 13 du décret gouvernemental n° 2016-858 du 15 juin 2016, l'intéressé bénéficie du rang et avantages de sous-directeur d'administration centrale.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,  
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES  
ET DE LA PECHE**

**Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 18 janvier 2018.**

Monsieur Hamadi Habaieb est nommé membre représentant du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche au conseil d'administration de la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord en remplacement de Monsieur Abderrazak Souissi, et ce, à compter du 15 novembre 2017.

**Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 18 janvier 2018.**

Monsieur Abderraouf Jaziri est nommé membre représentant du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche au conseil d'administration de la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord en remplacement de Madame Thouraya Ben Omar, et ce, à compter du 21 novembre 2017.

**Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 18 janvier 2018.**

Sont nommés membres au conseil d'entreprise de l'agence foncière agricole à partir du 15 septembre 2017 :

- Monsieur Mohamed Ghrissi, représentant du commissariat régional au développement agricole de Jendouba en remplacement de Monsieur Mbarek Ghzaïl,

- Monsieur Abdeljelil Afli, représentant du commissariat régional au développement agricole de Kairouan en remplacement de Monsieur Ezzeddine Chalghaf.

**Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 18 janvier 2018.**

Messieurs Mourad Ben Omar et Hafedh Ayeda sont nommés membres représentants de l'union Tunisienne de l'agriculture et de la pêche au conseil d'administration du groupement interprofessionnel des produits avicoles et cunicoles en remplacement de Messieurs Ismail Sediri et Khalil Chaâbane, et ce, à compter du 4 octobre 2017.

**Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 18 janvier 2018.**

Monsieur Maher Yaâkoub est nommé membre représentant de l'agence de promotion des investissements agricoles au conseil d'entreprise du pôle technologique pour la valorisation des richesses sahariennes et pour le perfectionnement de l'exploitation des capacités qui s'y trouvent en remplacement de Monsieur Mohamed Lotfi Khamassi, et ce, à compter du 19 octobre 2017.

**Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 18 janvier 2018.**

Monsieur Faouzi Ghrab est nommé membre représentant de l'office de développement du Sud au conseil d'entreprise de l'institut des régions arides en remplacement de Monsieur Mohamed Riahi, et ce, à compter du 12 octobre 2017.

**Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 18 janvier 2018.**

Monsieur Ezzeddine Chalghaf est nommé membre représentant du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche au conseil d'administration de l'office national de l'huile en remplacement de Monsieur Taoufik Oueslati, et ce, à compter du 15 septembre 2017.

**Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 18 janvier 2018.**

Monsieur Béchir Nefsi est nommé membre représentant du ministère du commerce au conseil d'administration du groupement interprofessionnel des viandes rouges et du lait en remplacement de Monsieur Khaled Ben Abdallah, et ce, à compter du 30 octobre 2017.

**Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 18 janvier 2018.**

Madame Rakia Belkahia est nommée membre représentant du groupement interprofessionnel des produits de la pêche au conseil d'administration du centre technique d'aquaculture en remplacement du Monsieur Naoufel Haddad, et ce, à compter du 7 novembre 2017.

**MINISTERE DE LA SANTE**

**Par arrêté du ministre de la santé du 6 février 2018.**

Sont nommés membres au conseil d'administration de l'hôpital Aziza Othmana de Tunis, et ce, à compter du 30 octobre 2017 :

- le professeur Fethi Zhioua : président du comité médical,

- le professeur Amna Gouider : médecin chef de service,

- le professeur Olfa Bahri : médecin chef de service,

- le professeur Amel Zhioua : médecin chef de service,

- le professeur Lamia Issaoui : représentant des médecins maîtres de conférences agrégés et des médecins des hôpitaux exerçant au sein de l'hôpital,

- le docteur Maha Bou Yahya : représentant des médecins assistants hospitalo-universitaires exerçant au sein de l'hôpital,

- Madame Dalila Dridi : représentant du personnel du corps paramédical exerçant au sein de l'hôpital.

**Par arrêté du ministre de la santé du 6 février 2018.**

Madame Souad M'Barki épouse Sadraoui est nommée membre représentant du ministère de la santé au conseil d'administration de l'institut Mohamed Kassab d'orthopédie de Ksar Said en remplacement de Madame Kaouther Hedhli, et ce, à compter du 11 janvier 2018.

Le conseil d'administration de l'institut Mohamed Kassab d'orthopédie de Ksar Saïd est présidé par Madame Souad M'Barki épouse Sadraoui.

**Par arrêté du ministre de la santé du 6 février 2018.**

Le docteur Catherine Dziri est nommée membre représentant les médecins chefs de services au conseil d'administration de l'institut Mohamed Kassab d'orthopédie de Ksar Said, et ce, à compter du 4 octobre 2017.

**Par arrêté du ministre de la santé du 6 février 2018.**

Monsieur Mohamed Chokri Rjeb est nommé membre représentant le ministère du commerce au conseil d'administration de l'institut national

« Zouhaïer Kallel » de nutrition et de technologie alimentaire de Tunis, en remplacement de Monsieur Salah Marzouki, et ce, à compter du 30 octobre 2017.

**Par arrêté du ministre de la santé du 6 février 2018.**

Le docteur Afef Bahlous est nommée membre représentant les médecins chefs de services au conseil d'administration de l'Institut Pasteur de Tunis, et ce, à compter du 25 octobre 2017.

**Par arrêté du ministre de la santé du 6 février 2018.**

Madame Samia Bousslama Ltaief est nommée membre représentant de la partie syndicale la plus représentative au conseil d'administration de l'hôpital Habib Thameur de Tunis, et ce, à compter du 9 août 2017.

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES  
DE LA COMMUNICATION  
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

**Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 6 février 2018.**

Sont nommés aux emplois fonctionnels Mesdames et Messieurs au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique conformément au tableau suivant :

| Nom et prénom     | Grade                                 | Fonction actuelle   | Fonction nouvelle  |
|-------------------|---------------------------------------|---|--|
| Fethi Bouzguenda  | Inspecteur général des communications | Directeur d'administration centrale à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat | Directeur d'administration centrale chargé du suivi de la réalisation des résultats du sommet mondial sur la société de l'information au niveau national à l'unité de gestion par objectifs pour le suivi des résultats du sommet mondial sur la société de l'information au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique |
| Sonia Gharssalleh | Inspecteur en chef des communications | directrice des techniques postales à la direction générale des technologies de la communication   | Directrice d'administration centrale à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique  |

| <b>Nom et prénom</b>        | <b>Grade</b>   | <b>Fonction actuelle</b>   | <b>Fonction nouvelle</b>   |
|-----------------------------|--|--|--|
| Saleheddine Latrech         | L'inspecteur en chef des communications                | Inspecteur directeur adjoint des technologies de l'information et de la communication à l'inspection générale des technologies de l'information et de la communication   | Inspecteur directeur des technologies de l'information et de la communication à l'inspection générale des technologies de l'information et de la communication, au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique                                       |
| Noura Alaya épouse Mannai   | Analyste central                                       | Sous-directeur de gestion des fonds de trésor, à la direction du suivi de la gestion des entreprises et établissements publics, à la direction générale des entreprises et des établissements publics  | Directrice du suivi de la gestion des entreprises et établissements publics, à la direction générale des entreprises et des établissements publics, au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique   |
| Béchir Ammar                | Gestionnaire conseiller de documentation et d'archives | Sous-directeur des activités postales à la direction des techniques postales à la direction générale des technologies de la communication  | Directeur des techniques postales à la direction générale des technologies de la communication au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique  |
| Habiba Hechmi               | Analyste en chef                                       | Sous-directeur d'assistance et de soutien au secteur public à la direction des projets et des programmes à la direction générale des technologies de l'information   | Directrice des projets et des programmes à la direction générale des technologies de l'information au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique  |
| Sana Haouari épouse Ksibi   | Ingénieur en chef                                      | Sous-directeur de la promotion des usages des technologies de l'information à la direction des logiciels et des systèmes informatiques à la direction générale des technologies de l'information   | Directrice des logiciels et des systèmes informatiques à la direction générale des technologies de l'information au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique  |
| Bilel Chabbou               | Ingénieur principal                                    | Chef de service du suivi et de la qualité à la sous-direction des programmes et des projets dans le domaine des télécommunications à la direction des techniques des télécommunications à la direction générale des technologies de la communication | Sous-directeur des programmes et des projets dans le domaine des télécommunications à la direction des techniques des télécommunications à la direction générale des technologies de la communication au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique |
| Wassim Dhouib               | Conseiller des services publics                        | Chef de service du suivi de l'exécution des jugements à la sous-direction du contentieux à la direction des affaires juridiques et du contentieux à la direction générale des services communs   | Sous-directeur au secrétariat permanent de la commission départementale des marchés au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique   |
| Hikmet Guerbouj             | Administrateur en chef                                 | Sous-directeur d'administration centrale à l'unité de suivi et de coordination à la direction générale des services communs  | Sous-directeur du contentieux à la direction des affaires juridiques et du contentieux à la direction générale des services communs, au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique  |
| Sonia Smati épouse Fakhfekh | Inspecteur central des communications                  | Sous-directeur du contentieux à la direction des affaires juridiques et du contentieux à la direction générale des services communs  | Sous-directeur des affaires sociales à la direction des affaires administratives et financières à la direction générale des services communs au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique  |

| Nom et prénom                              | Grade                                    | Fonction actuelle  | Fonction nouvelle   |
|--|--|--|---|
| Itidel Bel Haj<br>Abdallah épouse<br>Rahal | Inspecteur central<br>des communications | Chef de service des achats<br>publics à la sous-direction des<br>marchés à la direction de<br>l'équipement et des moyens à la<br>direction générale des services<br>communs. | Chef de service à l'unité de gestion par<br>objectifs pour la réalisation du projet de<br>réforme de la gestion du budget de l'Etat au<br>ministère des technologies de la<br>communication et de l'économie numérique  |
| Lamjed El Wafi                             | Administrateur                           | -  | Chef de service de l'ordonnancement à la sous-<br>direction des affaires financières à la direction<br>des affaires administratives et financières à la<br>direction générale des services communs au<br>ministère des technologies de la<br>communication et de l'économie numérique |

**Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 6 février 2018.**

Sont nommés aux emplois fonctionnels mesdames et messieurs au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 conformément au tableau suivant :

| Nom et prénom                      | Grade   | Fonction actuelle  | Fonction nouvelle   |
|------------------------------------|---|--|---|
| Mohamed Ennaceur<br>Bouabssa       | Inspecteur en chef<br>des communications                  | Sous-directeur des marchés<br>à la direction de<br>l'équipement et des moyens<br>à la direction générale des<br>services communs   | Inspecteur directeur des technologies de<br>l'information et de la communication à<br>l'inspection générale des technologies de<br>l'information et de la communication, au<br>ministère des technologies de la<br>communication et de l'économie numérique |
| Mariem Chouikh<br>épouse Esseghair | Inspecteur en<br>chef des<br>communications               | Chef de service de<br>l'approvisionnement, à la<br>sous-direction des moyens<br>à la direction de<br>l'équipement et des moyens<br>à la direction générale des<br>services communs | Sous-directeur des marchés à la direction de<br>l'équipement et des moyens à la direction<br>générale des services communs au ministère<br>des technologies de la communication et de<br>l'économie numérique   |
| Faïcel Bayouli                     | Conseiller des<br>postes, télégraphes<br>et<br>téléphones | Directeur au bureau de la<br>coopération internationale<br>et des relations extérieures  | Directeur des techniques de la communication<br>à la direction générale des technologies de la<br>communication au ministère des technologies<br>de la communication et de l'économie<br>numérique  |
| Naoufel Bouzid                     | Inspecteur en chef<br>des communications                  | directeur du bureau du<br>suivi des décisions du<br>conseil des ministres, des<br>conseils ministériels<br>restreints et des conseils<br>interministériels                         | directeur de l'équipement et des moyens à la<br>direction générale des services communs au<br>ministère des technologies de la<br>communication et de l'économie numérique  |
| Kaouther Jebali<br>épouse Ben Said | Gestionnaire de<br>documents et<br>d'archives             | -  | Chef de service de l'approvisionnement à la<br>sous-direction des moyens à la direction de<br>l'équipement et des moyens à la direction<br>générale des services communs au ministère<br>des technologies de la communication et de<br>l'économie numérique |

**Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 22 janvier 2018.**

Monsieur Mohamed Anis Zekri est nommé membre représentant le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi au conseil d'entreprise du centre d'information, de formation, de documentation et d'études en technologies des communications, et ce, en remplacement de Monsieur Habib Bouflija.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES**

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 26 janvier 2018.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur, est attribuée à Monsieur Rachid Najah, conseiller culturel, directeur des ressources humaines et techniques au commissariat régional des affaires culturelles de Sousse.

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 26 janvier 2018.**

Madame Saida Mensi épouse Hrabi, analyste en chef, est chargée des fonctions de directeur des ressources humaines et techniques au commissariat régional des affaires culturelles de Tunis.

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 26 janvier 2018.**

Monsieur Dhaker Akni, professeur principal d'animation culturelle, est chargé des fonctions de directeur des institutions de l'action culturelle à la direction générale de l'action culturelle au ministère des affaires culturelles.

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 26 janvier 2018.**

Madame Samira Amouri, professeur d'animation culturelle, est chargée des fonctions de directeur des ressources humaines et techniques au commissariat régional des affaires culturelles de l'Ariana.

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 26 janvier 2018.**

Monsieur Majid Hizi, conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation, est chargé des fonctions de directeur des activités culturelles et des arts au commissariat régional des affaires culturelles de Kasserine.

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 26 janvier 2018.**

Monsieur Houssine Lahoual, professeur principal d'animation culturelle, est chargé des fonctions de directeur des activités culturelles et des arts au commissariat régional des affaires culturelles de Gafsa.

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 26 janvier 2018.**

Monsieur Ali Jeribi, conseiller culturel en chef, est chargé des fonctions de directeur des ressources humaines et techniques au commissariat régional des affaires culturelles de Sfax.

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 22 janvier 2018.**

Monsieur Fathi Ajmi, conseiller culturel, est chargé des fonctions d'inspecteur en chef à l'inspection générale au ministère des affaires culturelles.

**MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

**Par arrêté de la ministre de la femme et de la famille et de l'enfance du 6 février 2018.**

Monsieur Nabil Ben Frej, administrateur en chef, chargé des fonctions de directeur des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance, et ce, à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Par arrêté de la ministre de la femme et de la famille et de l'enfance du 6 février 2018.**

Monsieur Saieb Ben Amor, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de chef de l'unité de documentation et d'information à l'observatoire d'information, de formation, de documentation et d'études pour la protection des droits de l'enfant au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance, et ce, à compter du 4 janvier 2018.

En application de l'article 9 du décret n° 2002-327 du 14 février 2002, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

**Par arrêté de la ministre de la femme et de la famille et de l'enfance du 6 février 2018.**

Monsieur Sami Wanassi, professeur principal émérite de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de sous-directeur des services spécifiques au commissariat régional des affaires de la femme et de la famille à Kef.

**Par arrêté de la ministre de la femme et de la famille et de l'enfance du 6 février 2018.**

Monsieur Hatem Abdelli, inspecteur de jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de délégué régional des affaires de la femme et de la famille à Médenine, et ce, à compter du 4 janvier 2018.

En application du décret n° 2013-4063 du 16 septembre 2013, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté de la ministre de la femme et de la famille et de l'enfance du 6 février 2018.**

Monsieur Adel Aloui, professeur principal émérite de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de délégué régional des affaires de la femme et de la famille à Kébili, et ce, à compter du 4 janvier 2018.

En application du décret n° 2013-4063 du 16 septembre 2013, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté de la ministre de la femme et de la famille et de l'enfance du 6 février 2018.**

Mademoiselle Salouha Ben Harrath, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de chef de service des affaires de la femme et de la famille à la sous-direction des services spécifiques au commissariat régional des affaires de la femme et de la famille à Manouba.

**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT  
ET DES AFFAIRES FONCIERES**

**Décret gouvernemental n° 2018-134 du 31 janvier 2018, portant homologation des procès-verbaux de la commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte (délégation de Menzel Jemil).**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la constitution,

Vu le décret Beylical du 18 juin 1918, relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et notamment ses articles 1<sup>er</sup> (paragraphe 2 de l'alinéa 2) et de 5 à 12,

Vu le code des droits réels, tel que promulgué par loi n° 65-5 du 12 février 1965 et les textes ultérieurs le complétant et le modifiant,

Vu la loi n° 92-44 du 4 mai 1992, portant transfert de certaines attributions des ministres des finances et de l'agriculture au ministre chargé des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu le décret n° 90-999 du 11 juin 1990, fixant les attributions du ministère des domaines de l'Etat,

Vu le décret n° 96-1492 du 2 septembre 1996, relatif à la délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat des délégations du gouvernorat de Bizerte,

Vu le décret n° 96-2038 du 23 octobre 1996, relatif au report de la date d'ouverture des opérations de reconnaissance et de délimitation du gouvernorat de Bizerte,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,  
Vu les procès-verbaux relatifs aux travaux de la commission de reconnaissance et de délimitation des terrains  
relevants du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte en date du 14 juillet 2017,

Après la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont homologués les procès-verbaux susvisés ci-joint, déterminant la consistance et la situation juridique des immeubles relevant du domaine privé de l'Etat sis au gouvernorat de Bizerte (délégation de Menzel Jemil) indiqués aux plans annexés au présent décret gouvernemental et au tableau ci-après :

| N° d'ordre | Nom de l'immeuble | Lieu  | Superficie en m <sup>2</sup> | N° T.P.D |
|------------|-------------------|---|------------------------------|----------|
| 1          | Echchaâra 23      | Secteur de Menzel Abderrahmen<br>Délégation de Menzel Jemil | 910                          | 21042    |
| 2          | Echchaâra 26      | Secteur de Menzel Abderrahmen<br>Délégation de Menzel Jemil | 10815                        | 21045    |
| 3          | Echchaâra 33      | Secteur de Menzel Abderrahmen<br>Délégation de Menzel Jemil | 9805                         | 21448    |
| 4          | Echchaâra 56      | Secteur de Menzel Abderrahmen<br>Délégation de Menzel Jemil | 54979                        | 50283    |

Art. 2 - Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 31 janvier 2018.

*Le Chef du Gouvernement*

**Youssef Chahed**

**Décret gouvernemental n° 2018-135 du 2 février 2018, portant modification du décret n° 97-2046 du 20 octobre 1997 relatif à la fixation des conditions de transaction en matière civile et administrative.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 88-13 du 7 mars 1988, relative à la représentation de l'Etat, des établissements publics à caractère administratif et des entreprises soumises à la tutelle de l'Etat devant les tribunaux, notamment son article 7,

Vu le décret n° 90-999 du 11 juin 1990, relatif à la fixation des attributions du ministère des domaines de l'Etat, tel que modifié par le décret n° 91-739 du 22 mai 1991,

Vu le décret n° 97-2046 du 20 octobre 1997, relatif à la fixation des conditions de transaction en matière civile et administrative,

Vu le décret n° 99-1235 du 31 mai 1999, relatif à l'organisation du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, tel que modifié par le décret n° 2009-3653 du 2 décembre 2009 et le décret n° 2014-132 du 16 janvier 2014,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, relatif à la nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, relatif à la nomination de membres du gouvernement,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Après la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - L'expression « cent mille dinars » prévue par l'article premier du décret n° 97-2046 du 20 octobre 1997 susvisé, est remplacée par l'expression « cinq cent mille dinars ».

Art. 2 - Il est ajouté à la composition de la commission du contentieux mentionnée à l'article 2 du décret n° 97-2046 du 20 octobre 1997 susvisé, les membres suivants :

- un magistrat du grade de conseiller au tribunal administratif,
- un représentant du contrôle général des finances,
- un représentant du contrôle général des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

L'expression « représentant du Premier ministre », est remplacée par l'expression « représentant de la Présidence du gouvernement ».

Art. 3 - L'expression « qu'avec la présence de trois de ses membres au moins » prévue par l'article 3 du décret n° 97-2046 du 20 octobre 1997 susvisé, est remplacée par l'expression « qu'avec la présence de quatre de ses membres au moins ».

Art. 4 - L'expression « Lorsque le montant de l'objet du litige est égal ou supérieur à trente mille dinars mais inférieur à cent mille dinars » prévue par l'article 4 du décret n° 97-2046 du 20 octobre 1997 susvisé, est remplacée par l'expression « Lorsque le montant de l'objet du litige est égal ou supérieur à cinquante mille dinars mais inférieur à cinq cent mille dinars ».

Art. 5 - L'expression « Lorsque le montant de l'objet du litige est inférieur à trente mille dinars » prévue par l'article 5 du décret n° 97-2046 du 20 octobre 1997 susvisé, est remplacée par l'expression « Lorsque le montant de l'objet du litige est inférieur à cinquante mille dinars ».

Art. 6 - Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 février 2018.

*Le Chef du Gouvernement*  
**Youssef Chahed**

*Pour Contreseing*  
*Le ministre des domaines de*  
*l'Etat et des affaires*  
*foncières*  
**Mabrouk Korchid**

**Décret gouvernemental n° 2018-136 du 2 février 2018, portant homologation du procès-verbal de la commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de l'Ariana (délégation d'Ettadhamen).**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la constitution,

Vu le décret Beylical du 18 juin 1918, relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et notamment ses articles 1<sup>er</sup> (paragraphe 2 de l'alinéa 2) et 5 à 12,

Vu le code des droits réels tel que promulgué par loi n° 65-5 du 12 février 1965 et les textes ultérieurs le complétant et le modifiant,

Vu la loi n° 92-44 du 4 mai 1992, portant transfert de certaines attributions des ministres des finances et de l'agriculture au ministre chargé des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu le décret n° 90-999 du 11 juin 1990, fixant les attributions du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu le décret n° 91-1268 du 27 août 1991 relatif à la délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat de certaines délégations du gouvernorat de l'Ariana,

Vu le décret n° 91-1492 du 21 octobre 1991, relatif au report de la date d'ouverture des opérations de reconnaissance et de délimitation du gouvernorat de l'Ariana,

Vu le décret n° 93-1069 du 3 mai 1993, relatif à la délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat dans le reste des délégations du gouvernorat de l'Ariana,

Vu le décret n° 2000-2810 du 20 novembre 2000, relatif à l'extension de la compétence territoriale de la commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de l'Ariana aux délégations des gouvernorats de l'Ariana et de la Manouba,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu le procès-verbal relatif aux travaux de la commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de l'Ariana en date du 22 février 2016,

Après la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est homologué le procès-verbal susvisé ci-joint déterminant la consistance et la situation juridique de l'immeuble relevant du domaine privé de l'Etat sis au gouvernorat de l'Ariana (délégation d'Ettadhamen), indiqué au plan annexé au présent décret gouvernemental et au tableau ci-après :

| N° d'ordre | Nom de l'immeuble | Lieu  | Superficie en m <sup>2</sup> | N° T.P.D |
|------------|-------------------|---|------------------------------|----------|
| 1          | Sans nom          | Secteur de 18 janvier délégation d'Ettadhamen | 348                          | 25084    |

Art. 2 - Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 2 février 2018.

*Le Chef du Gouvernement*  
**Youssef Chahed**

**Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 15 janvier 2018.**

Madame Hejer Khachroum, administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de sous-directeur des acquisitions, échanges, dons et legs et successions vacantes ou en déshérence à la direction générale de l'acquisition et de la délimitation au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

**Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 15 janvier 2018.**

Madame Henda Messaï, administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de sous-directeur de délimitation des domaines de l'Etat à la direction générale de l'acquisition et de la délimitation au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

**Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 15 janvier 2018.**

Madame Aicha Joumni épouse Anan, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur des expropriations à la direction générale de l'acquisition et de la délimitation au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

**Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 15 janvier 2018.**

Monsieur Ali Tabene, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de chef de service des acquisitions et de l'exercice du droit de priorité au profit de l'Etat à la direction générale de l'acquisition et de la délimitation au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

**Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 15 janvier 2018.**

Madame Fatma Kazdaghli, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de chef de service de la préparation des décrets d'expropriation à la direction générale de l'acquisition et de la délimitation au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

**Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 15 janvier 2018.**

Monsieur Mohamed Madhi, administrateur des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de chef de service des dons, legs et successions vacantes ou en déshérence à la direction générale de l'acquisition et de la délimitation au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

**Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 15 janvier 2018.**

Mademoiselle Feiza Ezzdini, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service du suivi du contentieux d'indemnisation et de la mise en possession à la direction générale de l'acquisition et de la délimitation au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

**Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 15 janvier 2018.**

Madame Olfa Fatnassi, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de chef de service de l'apurement foncier des biens expropriés à la direction générale de l'acquisition et de la délimitation au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.